

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 1 de 35

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations belges.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** VARSOL 40

**Description du produit:** Hydrocarbures aliphatiques, cycloparaffiniques, aromatiques

**Nom d'enregistrement:**

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

**Numéro d'enregistrement:**

01-2119458049-33-0004; 01-2119458049-33

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Solvant

**Usages identifiés:**

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9)

Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8, SU9)

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Utilisation en laboratoires - Industriel (PROC10, PROC15, SU3)

Utilisation en laboratoires - Professionnel (PROC10, PROC15, SU22)

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ExxonMobil Chemical Belgium  
A division of ExxonMobil Petroleum & Chemical  
Polderdijkweg 3B  
Phone : 32 3 543 31 11  
B-2030 Antwerpen  
Belgique

**N° du fournisseur (standard):**

+32 2 722 2416

**Courriel:**

sds.bnl@exxonmobil.com

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 2 de 35

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):

+32 70 233 033

## RUBRIQUE 2

## IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquide inflammable : Catégorie 3.

Toxique pour certains organes cibles (système nerveux central) : Catégorie 3. Toxicité par aspiration : Catégorie 1.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2.

H226 : liquide et vapeurs inflammables.

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 : peut provoquer une somnolence et des vertiges.

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Classification selon les directives UE 67/548/CEE / 1999/45 CE

| R10 | Xn; R65 | R66 | R67 | N; R51/53 |

Inflammable. Nocif. Dangereux pour l'environnement. R10 ; Inflammable.

R65; Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66; L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67; L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges. R51/53 ; Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique .

La classification de ce produit est basée tout ou partie sur des résultats de tests.

### 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

#### Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

##### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Danger

##### Mentions de danger :

H226 : liquide et vapeurs inflammables.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 3 de 35

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 : peut provoquer une somnolence et des vertiges.

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Conseils de prudence :

P102 : tenir hors de portée des enfants.

P210 : tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 : maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 : utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P242 : ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 : prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 : éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P271 : utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : éviter le rejet dans l'environnement. P280 : porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331 : ne PAS faire vomir. P370 + P378 : en cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour l'extinction. P391 : recueillir le produit répandu.

P403 + P235 : stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 : garder sous clef.

P501 : éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

**Contient du (de la):** Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

## 2.3. AUTRES DANGERS

### Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

### Dangers sur la santé:

Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut causer une dépression du système nerveux central.

### Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

## RUBRIQUE 3

## COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. SUBSTANCES

Ce produit est défini comme une substance.

**Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite**

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 4 de 35

#### d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrem nt#	Concentration*	Classification SGH/CLP
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		919-446-0	01-2119458049- 33	100 %	Aquatic Chronic 2 H411, Asp. Tox. 1 H304, EUH066, Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Nom	CAS#	CE#	Enregistrem nt#	Concentration*	Symboles/Phrases R (DSD)
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		919-446-0	01-2119458049- 33	100 %	R10, Xn;R65, R66, R67, N;R51/53

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Les valeurs de concentration peuvent varier.

Note: toute entrée dans la colonne EC# commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases R. Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

**3.2. MELANGES** Non Applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 5 de 35

Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central.

#### 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

### RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Fumée et vapeurs, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Inflammable. Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Inflammable. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Elles représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.

#### PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >30°C (86°F) [ASTM D-56]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**

UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]

**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F) [Extrapolé]

### RUBRIQUE 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

##### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

##### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 6 de 35

peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H<sub>2</sub>S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs mais peut ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir ou évacuer les résidants des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Avertir les autres navires. Si le point d'éclair dépasse la température ambiante de 10°C ou plus, utiliser des barrières de rétention et retirer de la surface de l'eau par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés lorsque les conditions le permettent. Si le point d'éclair ne dépasse pas la température ambiante de plus de 10°C, utiliser des barrières flottantes pour protéger le littoral, et laisser le produit s'évaporer. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir Section 6 paragraphe 1.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 7 de 35

**7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER**

Eviter le contact avec la peau. Le chauffage ou l'agitation de ce produit peut provoquer des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Température de chargement/déchargement:** [Ambiante]**Température de transport:** [Ambiante]**Pression de transport:** [Ambiante]**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

**7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES**

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

**Température de stockage:** [Ambiante]**Pression de stockage:** [Ambiante]**Récipients/emballages adaptés:** Wagons-citernes; Camions-citernes; Wagons-citernes; Péniches; Fûts**Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique):** Acier au carbone; Acier inoxydable; Polyéthylène; Polypropylène; Polyester; Téflon**Matériaux et revêtements non adaptés:** Caoutchouc Naturel; Caoutchouc Butyl; Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène**7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):** La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité**RUBRIQUE 8****CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. PARAMETRES DE CONTROLE**

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 8 de 35

## VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
		VME	533 mg/m <sup>3</sup>	100 ppm		
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		VME	533 mg/m <sup>3</sup>	100 ppm		Moniteur Belge
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	Vapeur.	VME (calcul réciproque)	52 ppm	300 mg/m <sup>3</sup>	Total des hydrocarbures	ExxonMobil
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)		VME	100 ppm			ACGIH

Publication sur la protection de la santé et la sécurité pour les travailleurs contre les risques de produits chimiques sur le lieu de travail - Liste des valeurs limites

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts officiels.

Moniteur Belge

## DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

### Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	44 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	330 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

### Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	26 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	71 mg/m <sup>3</sup> DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	26 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 9 de 35

## CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.

Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables.

Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de gants de protection chimique est recommandé. Si le contact avec les bras est possible, porter des gants à manchettes. Nitrile, Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 10 de 35

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de vêtements résistants aux produits chimiques et pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

**Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.**

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9

## PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide

**Forme:** Transparent

**Couleur:** Incolore à jaune

**Odeur:** Piquante, de pétrole

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

**pH:** Aucune donnée disponible

**Point de fusion:** Aucune donnée disponible

**Point de congélation:** Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** 135°C (275°F) - 220°C (428°F) [ASTM D86]

**Point d'éclair [Méthode]:** >30°C (86°F) [ASTM D-56]

**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** 0.13 [Méthode interne]

**Inflammabilité (solide, gaz):** Aucune donnée disponible

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**

UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]

**Tension de vapeur:** < 2.7 kPa (20.25 mm Hg) à 20°C [Calculé]

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 11 de 35

[Méthode interne]

**Densité de vapeur (air = 1):** > 1 à 101 kPa [Par rapport à l'eau] [Calculé]

**Densité (à 15 °C):** 0.721 - 0.826 [Par rapport à l'eau] [Calculé]

**Solubilité(s):** eau Négligeable

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Techniquement non réalisable

**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F) [Extrapolé]

**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible

**Viscosité:** [N/D à 40°C] | 1 cSt (1 mm<sup>2</sup>/sec) à 20°C - 2.5 cSt (2.5 mm<sup>2</sup>/sec) à 20°C [ASTM D7042]

**Propriétés explosives:** Aucun

**Propriétés oxydantes:** Aucun

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Masse volumique (à 15 °C):** 720 kg/m<sup>3</sup> (6.01 lbs/gal, 0.72 kg/dm<sup>3</sup>) - 825 kg/m<sup>3</sup> (6.89 lbs/gal, 0.83 kg/dm<sup>3</sup>) [ISO 12185]

**Point d'écoulement:** < -20°C (-4°F) [ASTM D5950]

**Poids moléculaire:** 146 G/MOLE [Calculé]

**Hygroscopique:** No

**Coefficient de dilatation thermique:** 0.00097 V/V en °C [Calculé] [Méthode interne]

<b>RUBRIQUE 10</b>	<b>STABILITE ET REACTIVITE</b>
--------------------	--------------------------------

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. CONDITIONS A EVITER:** Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

**10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts

**10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--------------------	------------------------------------

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: (Rat) 4 heure(s) CL50 > 13.1 mg/l (Vapeur) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à ce produit. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403
Irritation: Aucune donnée d'effet de référence	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s)

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 12 de 35

satisfont pas les critères de classification.	équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 4 ml/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à ce produit. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402
Corrosion cutanée/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à ce produit. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 471 473 474 475 479
<b>Cancérogénicité:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 453
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à ce produit. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 416 421 422
<b>Lactation:</b> Pas de données finales.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales.	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à ce produit. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 408 411 413

## AUTRES INFORMATIONS

### Pour le produit lui-même:

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 13 de 35

aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

Information complémentaire disponible sur demande.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

### 12.1. TOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Produit -- Susceptible de se biodégrader facilement.

#### Hydrolyse:

Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

#### Photolyse:

Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

#### Oxydation atmosphérique:

Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Non déterminé.

### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

### 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

### 12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

## AUTRES INFORMATIONS ECOLOGIQUES

COV: Oui

## DONNEES ECOLOGIQUES

### Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aigue	48 heure(s)	Daphnia magna	LE50 10-22 mg/l: données pour le produit
Aquatique - Toxicité aigue	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEL-R 1 mg/l: données pour le produit
Aquatique - Toxicité aigue	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE50 4.6-10 mg/l: données pour le produit

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 14 de 35

Aquatique - Toxicité aiguë	96 heure(s)	Oncorhynchus mykiss	LL50 10-30 mg/l: données pour le produit
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	CSEO (NOEC) 0.097 mg/l: données pour le produit
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	LOEC 0.203 mg/l: données pour le produit

#### Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé 74.7

### RUBRIQUE 13

### CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

#### 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

#### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

**Code de déchet européen:** 08 XX XX

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

### RUBRIQUE 14

### INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### TERRE (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: 1300

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): SUBSTITUT DE TERE BENTHINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 15 de 35

---

**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

**Code de classification:** F1

**Etiquette(s):** 3, EHS

**Numéro d'identification de danger:** 30

**Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem:** 3Y

**Nom du document de transport:** UN1300, SUBSTITUT DE TERE BENTHINE, 3, GE III

## VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)

**14.1. Numéro ONU (ou ID):** 1300

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** SUBSTITUT DE TERE BENTHINE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

**Numéro d'identification de danger:** 30

**Etiquette(s):** 3 (N2, F), EHS

**Nom du document de transport:** UN1300, SUBSTITUT DE TERE BENTHINE, 3 (N2, F), GE III

## MER (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** 1300

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** SUBSTITUT DE TERE BENTHINE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement:** Polluant Marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

**Etiquette(s):** 3

**Numéro EMS:** F-E, S-E

**Nom du document de transport:** UN1300, SUBSTITUT DE TERE BENTHINE, 3, GE III, (30°C c.c.), POLLUANT MARIN

## MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

**14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

**Nom de la substance:** LIQUIDE NOCIF, N.F., (5) N.S.A., (VARSOL 40, contient des alkylbenzènes en (C3-C4))

**Type de navire requis:** 2

**Catégorie de pollution:** Y

## AIR (IATA)

**14.1. Numéro ONU:** 1300

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** SUBSTITUT DE TERE BENTHINE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

**Etiquette(s):** 3

**Nom du document de transport:** UN1300, SUBSTITUT DE TERE BENTHINE, 3, GE III

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 16 de 35

## RUBRIQUE 15

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique: AICS, DSL, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés.

Nom	CAS
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	64742-82-1

### 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

#### Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [ ... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Consulter la législation européenne/nationale pour des détails sur toutes actions ou restrictions imposées par les réglementations ci-dessus.

### 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances qui composent ce produit ou pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 16

## AUTRES INFORMATIONS

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 17 de 35

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

<b>Acronyme</b>	<b>Texte complet</b>
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
NOEL-R	No Observable Effect Loading Rate

**LISTE DES PHRASES DE RISQUES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES 2 ET 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement)**

R10 ; Inflammable.

R51/53 ; Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 ; Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 ; L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 ; L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour**

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 18 de 35

---

**information uniquement) :**

Flam. Liq. 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables ; Liquides inflammables, catégorie de danger

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

STOT SE 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques

Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Changements :

Rubrique 5 : Instructions de lutte contre l'incendie a été modifiée.

Rubrique 9 : Note sur les propriétés physiques et chimiques a été modifiée.

Rubrique 8 : Phrase de conformité aux réglementations applicables a été modifiée.

Rubrique 9 : Densité relative a été modifiée.

Rubrique 9 : Viscosité a été modifiée.

Composition: Concentration - Note a été modifiée.

Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux a été modifiée.

Rubrique 11 : Autres effets sur la santé a été modifiée.

Rubrique 14: Nom d'expédition exact a été modifiée.

Composition: Tableau des composants pour REACH a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Section 1: Utilisations a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Section 1: Utilisations a été modifiée.

DNEL - remarque a été modifiée.

Composition: Tableau des composants a été modifiée.

Rubrique 11 : Inhalation - Toxicité aiguë - Information sur test(s) a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 2.2 Durée, fréquence et quantité a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 2.2 Durée, fréquence et quantité a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 2.1 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 2.1 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 2.1 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 2.1 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 2.1 Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 2.1 Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 2.1 Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 2.1 Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 1 secteur(s) d'utilisation a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 1 secteur(s) d'utilisation a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 2.2 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 2.2 Autres conditions opératoires données affectant

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 19 de 35

---

l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 2.2 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 2.2 Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 4.2 Environnement a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 4.2 Environnement a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 4.2 Environnement a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 4.2 Environnement a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 4.1 Santé a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 4.1 Santé a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 4.1 Santé a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 4.1 Santé a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 2.2 Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 2.2 Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 2.2 Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 2.2 Conditions opératoires a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 2.2 Conditions opératoires a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 2.2 Conditions opératoires a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 2.2 Conditions opératoires a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Annexe: Section 2.2 Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Professionnel: Annexe: Section 2.2 Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 2.2 Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales a été modifiée.

Utilisation en laboratoires - Industriel: Annexe: Section 2.2 Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales a été modifiée.

Distribution de la substance: Annexe: Section 1 Catégories de rejet dans l'environnement a été modifiée.

Rubrique 9 : Point d'éclair [Méthode] a été modifiée.

Rubrique 9: Point d'ébullition / Intervalle a été modifiée.

Rubrique 16: Légende des mentions de danger a été modifiée.

Rubrique 11: Possibilité de réactions dangereuses a été modifiée.

Composition: définie en tant qu'attestation (CLP) a été modifiée.

Rubrique 1: Fournisseur a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Section 1: Table des utilisations a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Annexe: Section 1 Processus, tâches, activités couverts a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Annexe: Section 2.1 Propriétés du produit a été ajoutée.

Fabrication de la substance: Annexe: Section 2.2 Durée, fréquence et quantité a été ajoutée.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 20 de 35

---

Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Durée, fréquence et quantité a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.1	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.1	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.1	Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.1	Durée, fréquence et quantité a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.1	Durée, fréquence et quantité a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 1	Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 1	secteur(s) d'utilisation a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 3.2	Environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 3.1	Santé a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions techniques a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions techniques a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Caractéristiques du produit a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Caractéristiques du produit a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 4.2	Environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 4.2	Environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 4.1	Santé a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 4.1	Santé a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 3.2	Environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions opératoires a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions opératoires a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 1	Catégories de processus a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 1	Catégories de rejet dans l'environnement a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 1	Groupe d'utilisation a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Information en Annexe:		a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets a été ajoutée.
Fabrication de la substance: Annexe:	Section 2.2	Conditions et mesures relatives à la récupération externe des

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 21 de 35

---

déchets a été ajoutée.  
Annexe non requise a été ajoutée.  
Rubrique 15: Liste de numéros CAS a été ajoutée.  
Rubrique 15: Liste de numéros CAS a été ajoutée.  
Rubrique 15: Liste de numéros CAS a été ajoutée.  
Rubrique 15: Liste de numéros CAS a été ajoutée.  
Rubrique 8 : Base legal a été ajoutée.  
Rubrique 3: Note - numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - CL a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - LD a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - LL a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - CE a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - EL a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - CSEO (NOEC) a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - DSEO-R (NOELR) a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - DSEO-R (NOELR) a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - CSEO (NOEC) a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - EL a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - CE a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - LL a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - LD a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - CL a été ajoutée.  
Rubrique 2: Contient du (de la) a été ajoutée.  
Rubrique 2: Contient (nom d'enregistrement REACH) GHS a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - VOC a été ajoutée.  
Rubrique 16: Acronymes - VOC a été ajoutée.  
Rubrique 2: Contient du (de la) a été annulé.  
Rubrique 2: Contient du (de la) a été annulé.  
Rubrique 11: Aspiration - Remarques sur test(s) a été annulé.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 1A, 0, 0, 0, 1, 0

DGN: LAB2480HBE

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 22 de 35

(1007602)-----

## ANNEXE

Annexe non requise pour ce produit.

### Section 1 Titre du scénario d'exposition

#### Titre:

Fabrication de la substance

#### descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation

SU10, SU3, SU8, SU9

Catégories de processus

PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1, ERC4

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement

ESVOC 1.1.v1

#### Processus, tâches, activités couverts

Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).

### Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Propriétés du produit

liquide

#### Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

#### Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

#### Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Echantillonnage de processus PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

#### Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 23 de 35

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Stockage PROC1</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Stockage PROC2</b>
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
tonnage annuel du site (tonnes/année): 17000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 56000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 17000 tonnes/an
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.01 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 3e-005
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de =: >= 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: sédiment d'eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: >= 0 %
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 10000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 93.7 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 3200000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 93.7 %
<b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ETW4]
<b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ERW2]

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 24 de 35

### Section 3 Estimation de l'exposition

#### 3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

#### 3.2. Environnement

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

### Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

#### 4.1. Santé

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### 4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.00055

Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.018

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 25 de 35

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Distribution de la substance	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Chargement (y compris chargement de navire/berge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage de fûts et petits emballages PROC9</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>	

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 26 de 35

<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
tonnage annuel du site (tonnes/année): 3.4 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 20 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 170 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1700 tonnes/an
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-006
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de =: >= 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: >= 0 %
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 93.7 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 170000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 93.7 %
<b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
<b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 27 de 35

**3.2. Environnement**

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

**Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition****4.1. Santé**

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

**4.2. Environnement**

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 4e-006

Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.00096

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 28 de 35

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 2.2.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Processus par lots à températures élevées L'opération a lieu à une température élevée (&gt; 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Echantillonnage de processus PROC3</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en vrac PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8a</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14</b></p>	

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 29 de 35

<p>aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Remplissage de fûts et petits emballages PROC9</b></p> <p>aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b></p> <p>aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC1</b></p> <p>aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p> <p><b>Stockage PROC2</b></p> <p>aucunes autres mesures spécifiques identifiées.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b></p> <p>Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b></p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année): 2400 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 7800 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2400 tonnes/an</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b></p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b></p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après RMM typique sur site en cohérence avec les exigences de la directive UE Emissions de Solvants): [OOC11] 0.01 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 2e-005</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b></p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b></p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de =: &gt;= 0 % Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire. Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: sédiment d'eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 0 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: &gt;= 0 %</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b></p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 93.7 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 950000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors</p>

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 30 de 35

site est: 93.7 %
<b>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</b>
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
<b>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</b>
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrорisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
<b>4.2. Environnement</b>
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.
Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.00076
Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.0082
Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.
Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 31 de 35

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>nettoyage PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
tonnage annuel du site (tonnes/année): 0.01 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 20 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0.5 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0.01 tonnes/an	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.025 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02	
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>	
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>	

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 32 de 35

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de  $\geq 0\%$   
 Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.  
 Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: eau douce.  
 Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de:  $0\%$   
 Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de  $\geq 0\%$

#### Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.  
 Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.  
 la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

#### Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour  
 L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 93.7 %  
 Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.  
 Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 340 kg/jour  
 L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 93.7 %

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]

#### Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]

### Section 3 Estimation de l'exposition

#### 3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

#### 3.2. Environnement

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

### Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

#### 4.1. Santé

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

#### 4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.  
 Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 4e-006

Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.0014

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 33 de 35

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.17.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>nettoyage PROC10</b> aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	
<b>Caractéristiques du produit</b>	
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
tonnage annuel du site (tonnes/année): 5e-006 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 365 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1.4e-005 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0.01 tonnes/an	
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>	
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100	
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>	
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.5 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.5	
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>	
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>	

Nom du produit: VARSOL 40

Date de révision: 04 Avril 2012

Page 34 de 35

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de  $\geq 0\%$   
 Aucun traitement secondaire des eaux usées nécessaire.  
 Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: eau douce.  
 Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de:  $0\%$   
 Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de  $\geq 0\%$

### Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.  
 Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.  
 la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

### Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour  
 L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 93.7 %  
 Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.  
 Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 0.014 kg/jour  
 L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 93.7 %

### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]

### Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]

## Section 3 Estimation de l'exposition

### 3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

### 3.2. Environnement

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

## Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

### 4.1. Santé

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

### 4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.  
 Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 4e-006

Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.00095

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: VARSOL 40  
Date de révision: 04 Avril 2012  
Page 35 de 35

---